



PARCOURS DE FORMATION EN ÉGLISE « THÉODULE » 2019-2022

Bulletin de préinscription et attestation communautaire

– Ce bulletin est à remplir conjointement par le candidat au parcours Théodule et le mandant pastoral. Il s’agit d’une préinscription, l’inscription définitive n’ayant lieu qu’après les deux premières soirées d’information et de discernement (11 et 30 avril 2019).

– Les indications demandées ici ne sont pas contraignantes ; elles invitent à mener une réflexion commune sur les implications pratiques de la formation et de l’engagement au terme de celle-ci.

– Font partie intégrante de ce bulletin de préinscription :

- le formulaire de préinscription (i.e. le présent document) auquel sont annexées les « Directives du parcours Théodule »,
- la lettre de motivation à rédiger par le candidat,
- la lettre de recommandation à rédiger par le mandant.

– **L’ensemble de ces documents de préinscription est à envoyer au responsable du parcours Théodule au plus tard pour le 29 mars 2019.**

I. Coordonnées du mandant

(à remplir par le mandant)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (rue, n°, NPA, lieu) : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

II. Attestation communautaire d’inscription

(à remplir par le mandant)

Au nom de la communauté chrétienne suivante (paroisse, secteur, mouvement, institution) :

après un discernement suffisant, je recommande la candidature de la personne inscrite ci-dessous et me porte garant des indications données dans ce formulaire.

En outre, je joins à ce formulaire une **lettre de recommandation** dans laquelle je décris notamment :

- les besoins paroissiaux ou institutionnels de ma communauté ;
- les étapes de réflexion qui ont mené à proposer cette formation au candidat ;
- les étapes du discernement mené avec le candidat ;
- les raisons pour lesquelles l’envoi du candidat en formation semble correspondre à la fois aux besoins de notre communauté et à la vocation du candidat, en fonction de ses compétences et de ses charismes.

III. Données personnelles du candidat

(à remplir par le candidat)

Je souhaite prendre part au parcours de formation Théodule 2019-2022.

Madame / Monsieur / Sœur / Frère (cocher ce qui convient)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ État civil : _____

Adresse (rue, n°, NPA, lieu) : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

Profession : _____

Études et formation antérieures (apprentissage, collège, haute école, université, ...) : _____

Enfants (nombre et âge) : _____

Je suis déjà engagé d'une manière ou d'une autre en pastorale (cocher ce qui convient) : oui / non

Si oui, sous la forme suivante :

- domaine d'activité : _____
- lieu : _____
- nombre d'heures par semaine ou taux d'activité : _____

Mon engagement actuel est (cocher ce qui convient) : bénévole / rémunéré

Je joins à ce formulaire une **lettre de motivation personnelle** dans laquelle je décris notamment :

- la réflexion et le discernement qui m'ont conduit à m'inscrire au parcours Théodule ;
- mes motivations à m'engager dans cette formation ecclésiale ;
- mes incertitudes, mes questions et mes doutes quant à cette formation ;
- les domaines et activités pour lesquels je souhaite être formé ;
- mes liens et mon vécu avec la communauté qui m'envoie en formation ;
- les questions que je me pose sur mon ministère, sur Dieu, sur l'Église ;
- toute autre indication me concernant pouvant être utile dans le cadre de cette formation.

IV. Projet d'engagement au terme de la formation

(à remplir conjointement par le mandant et le candidat)

Au terme de la formation, l'engagement visé est prévu dans la communauté suivante (secteur, paroisse, mouvement, institution) :

Il est prévu que le service ecclésial confié au candidat au terme de sa formation comprenne les tâches suivantes :

Ces tâches seront menées avec l'appui et sous la responsabilité du mandant pastoral, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de la communauté susmentionnée.

En vue d'exercer ce service, voici les aptitudes, compétences et expériences reconnues chez le candidat (par le mandant et par le candidat lui-même) qui pourront l'aider dans son futur ministère :

- formation antérieure : _____

- engagement social : _____

- enseignement : _____

- animation de groupes : _____

- engagement ecclésial : _____

- qualités et aptitudes personnelles : _____

- autres expériences pertinentes : _____

Pour cet engagement futur, il est prévu que le candidat consacre approximativement le temps suivant (indiquer le nombre d'heures par semaine envisagé) : _____

Cet engagement est prévu pour une durée probable de (nombre d'années) : _____

Note. L'engagement du candidat au terme de la formation doit durer au moins trois ans.

Cet engagement est prévu comme un bénévolat (cocher ce qui convient) :

- oui, entièrement
- oui, mais avec remboursement des frais
- non

Si la question du salaire se pose, préciser les raisons, les implications et l'organisme versant le salaire :

Le candidat prévoit de suivre le complément de formation ECR (cocher ce qui convient) : oui / non

V. Stage pratique durant la formation

(à remplir conjointement par le mandant et le candidat)

Durant les trois ans de sa formation, le candidat est appelé à effectuer un stage pratique, en lien avec son projet d'engagement au terme de la formation. Ce stage pratique se fera dans le lieu suivant (secteur, paroisse, mouvement, institution) :

Compte tenu du domaine d'activité prévu pour le stage, des lieux de stage et des compétences des personnes concernées, nous proposons le maître de stage suivant :

Madame / Monsieur / Sœur / Frère / Abbé (cocher ce qui convient)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (rue, n°, NPA, lieu) : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

Le choix définitif du maître de stage revient à l'équipe d'animation du parcours Théodule, après prise en compte des propositions, des souhaits et des disponibilités des personnes concernées.

VI. Dispositions finales

L'instance ecclésiastique qui envoie le candidat prend à sa charge les frais d'écolage (1'000 CHF par année) ; le mandant s'en porte garant. Si le candidat et le mandant décident d'une autre répartition des frais, merci d'en indiquer les modalités et les raisons ci-dessous.

Autres remarques et observations : _____

Par leur signature, le mandant et le candidat déclarent être conjointement d'accord avec l'ensemble des indications fournies dans le présent formulaire. Ils reconnaissent en outre avoir lu et accepté les « Directives du parcours Théodule » annexées.

Pour sa part, le candidat qui signe

- déclare que son conjoint et sa famille sont d'accord pour qu'il débute ce parcours de formation Théodule ;
- a pris connaissance des « Orientations générales » présentant les grandes lignes du parcours Théodule ;
- en vertu du caractère ecclésiastique de la formation Théodule, affirme sa volonté de vouloir vivre cette formation dans un esprit de communion et de service. Il veillera à en respecter l'esprit général, tel qu'il est décrit au point 2 des « Orientations générales ».

Candidat

Lieu et date :

Signature :

Mandant

Lieu et date :

Signature :

*Rappel : l'ensemble de ces documents de préinscription est à envoyer au responsable du parcours Théodule **au plus tard pour le 29 mars 2019.***

Directives du parcours Théodule (2019-2022)

Les présentes directives entendent régler les différentes modalités relatives à la participation au parcours Théodule en rappelant entre autres certains principes diocésains concernant la formation et l'engagement des agents pastoraux¹. Elles font partie intégrante du « Bulletin de préinscription » et du « Contrat d'entrée en formation » et elles pourront servir de point de repère en cas de médiation.

1. Principes et critères de discernement

1.1. IMPORTANCE DU DISCERNEMENT. L'envoi en formation doit être précédé d'« un discernement approfondi. Cet aspect est particulièrement important dans le cas d'une réorientation professionnelle. [...] Malgré l'urgence de certaines situations, il est vital de prendre le temps d'un vrai discernement avant d'envoyer quelqu'un en formation » (*Statut de l'APL*, § 6.1, p. 7).

1.2. CRITÈRES. Dans le processus de discernement, le mandant sera d'une part attentif aux besoins de sa communauté, puisque « l'engagement d'un APL doit correspondre à un besoin pastoral bien défini » (*Statut de l'APL*, § 2.1, p. 3). D'autre part, en ce qui concerne les candidats, il veillera notamment, au besoin à l'aide d'autres personnes, aux critères suivants : « Motivations personnelles ; enracinement dans la foi ; ecclésialité ("sentire cum Ecclesia") ; capacité de collaboration dans un esprit de service ecclésial ; capacité de travailler en secteur ; capacité d'assumer des responsabilités ; capacité de communiquer ; capacité d'accepter l'autorité ; capacité d'acquérir une formation ; situation familiale / état de vie » (*Statut de l'APL*, § 6.1, p. 7).

2. Reconnaissance de formation antérieure

Le candidat peut demander à faire reconnaître certaines expériences ou formations antérieures comme équivalences de certaines parties du parcours. Les cas sont traités individuellement par l'équipe d'animation du parcours Théodule.

3. Modalités durant la formation

3.1. PARTICIPATION. La participation à l'ensemble du cursus est requise pour que la formation soit validée.

3.2. ÉVALUATIONS. Les cours sont soumis à des évaluations régulières (orales ou écrites). L'obtention du diplôme requiert la réussite de toutes les évaluations. L'étudiant dispose de trois tentatives pour réussir une évaluation ; après le troisième échec, il est automatiquement redirigé en filière auditeur s'il souhaite poursuivre le parcours.

4. Écolage

Le prix de la formation s'élève à CHF 1'000.- par année (soit CHF 3'000.- au total). Il est perçu annuellement ; une facture est envoyée à cet effet dans le courant de l'automne. En principe, il est pris en charge par l'instance ecclésiale qui envoie le candidat ; le mandant s'en porte garant. Lorsque des raisons le justifient, il peut être convenu, lors de l'inscription et d'entente entre les personnes concernées, que le candidat prenne à sa charge une partie ou la totalité du montant. Cet accord doit être expressément stipulé dans le formulaire de préinscription. Pour les auditeurs, l'écolage s'élève à CHF 800.- par année (soit CHF 2'400.- au total), à leur propre charge.

5. Qualifications obtenues

5.1. QUALIFICATIONS. Au terme des trois ans de formation, le candidat qui satisfait à toutes les exigences (cours et journées d'approfondissement suivis, évaluations réussies, travail final accepté, stage pratique validé) reçoit un *certificat diocésain de formation en pastorale* avec une *habilitation* à exercer une tâche pastorale de la part de l'évêque. Il est alors présenté en tant qu'*auxiliaire pastoral* à la

¹ L'abréviation *Statut de l'APL* renvoie au document *Statut de l'agent pastoral laïc (APL), partie francophone du diocèse de Sion*, 28 mai 2014 (document 5.3.1 des « Conseils et directives pour le ministère pastoral » du diocèse de Sion).

communauté qui l'a envoyé. Celui qui satisfait à toutes les exigences de la formation ECR reçoit en outre une habilitation de la part de son Église (catholique ou réformée évangélique) pour enseigner dans les classes du canton ou du diocèse (1-8H).

5.2. FORMATION INCOMPLÈTE. Celui dont la formation demeure incomplète au terme des trois ans reçoit l'une ou plusieurs des attestations suivantes selon sa situation : une *attestation de suivi de cours* si les cours ont été suivis sans que le travail final ait été rendu ou validé ; une *attestation de formation théologique* si les cours ont été suivis, si les évaluations ont été réussies et si le travail final a été accepté ; une *attestation de formation pratique* si les trois années de stage ont été validées et si les journées d'approfondissement ont été suivies. Dans chacun de ces cas, aucune habilitation n'est délivrée de la part de l'évêque à la fin des trois ans du parcours. Si la partie manquante de la formation est complétée par la suite, les certificats, attestations et habilitations sont délivrés en conséquence.

6. Statut de l'engagement du candidat au terme de la formation

6.1. STATUT BÉNÉVOLE. En principe, l'engagement prévu au terme du parcours de formation Théodule doit être envisagé comme un bénévolat (*Statut de l'APL*, § 6.2, p. 8). Cependant, là où la nécessité l'exige, ou lorsque des raisons le justifient, un engagement rémunéré peut être envisagé. Dans ce cas, l'engagement ne dépassera pas 30 %. Exceptionnellement, et avec l'accord de l'évêque, il pourra être porté jusqu'à 50 % au maximum (*Statut de l'APL*, § 7.1, p. 10).

6.2. DURÉE D'ENGAGEMENT MINIMALE. Dans la mesure où il a obtenu son diplôme et l'habilitation, l'étudiant se rend disponible pour un engagement d'une durée minimale de trois ans dans la communauté qui l'a envoyé. Réciproquement, l'instance ecclésiale s'engage à accueillir le diplômé pour un ministère pastoral durant trois ans au minimum, selon les conditions définies par le contrat d'engagement.

7. Suivi du candidat, bilans et médiations

7.1 SUIVI RÉGULIER DU CANDIDAT. Durant la formation, l'instance ecclésiale mandante s'assure que le candidat reçoit tout l'appui dont il a besoin. En lien avec le maître de stage (qui accompagne et forme le candidat dans les aspects plus pratiques de son cursus), le mandant porte le souci particulier de cet appui et du suivi du candidat, notamment en entretenant des contacts réguliers. De son côté, le candidat veille à informer régulièrement le mandant et son maître de stage de sa situation (découvertes, difficultés, questions, joies, projets, etc.). En cas de problème, ils n'hésiteront pas à faire appel à un membre de l'équipe d'animation du parcours.

7.2. BILANS. Un bilan est généralement effectué à la fin de chaque année, en présence du candidat, du mandant, du maître de stage et d'un membre de l'équipe Théodule. Il permet de faire le point sur la situation de l'étudiant et de partager les différents points de vue sur la formation en cours et, en cas de difficultés majeures, d'envisager les voies de solutions possibles. En tout temps, un entretien peut avoir lieu à la demande du candidat lui-même, de l'équipe d'animation, de l'instance pastorale mandante ou du maître de stage.

7.3. MÉDIATION. En cas de difficultés particulières (absentéisme, situation conflictuelle, etc.), une médiation sera proposée entre les personnes concernées (membre de l'équipe Théodule, candidat, maître de stage, mandant) pour envisager une solution constructive et respectueuse, dans le souci constant de faire primer la charité évangélique.

8. Complément de formation ECR

8.1. ÉQUIPE. La formation ECR est gérée par une équipe composée d'animateurs pédagogiques (« équipe pédagogique »), en lien avec l'équipe d'animation du parcours Théodule.

8.2. MODALITÉS. Le cursus pédagogique ECR comprend neuf demi-journées réparties sur les trois années de formation. La participation à ces demi-journées est obligatoire (un travail compensatoire sera organisé en cas d'absence).

8.3. STAGE. Les participants au parcours Théodule qui suivent le cursus ECR effectuent un stage spécifique en milieu scolaire sous la forme suivante :

- *Première année : observation.* Les candidats ECR accompagnent leur maître de stage ou un intervenant ECR durant leurs cours, sur 10 à 12 périodes, si possible dans différents degrés.
- *Deuxième année : intervention.* Les candidats ECR commencent à intervenir dans certains cours, en collaboration avec leur maître de stage ou un intervenant ECR : ceux-ci leur confient une partie de l'enseignement (8-10 périodes).
- *Troisième année : enseignement.* Les candidats ECR assument quelques cours, une ou deux séquences, pour un total de 8 à 10 heures d'enseignement. D'entente avec le responsable de l'équipe pédagogique, ils sont supervisés par leur maître de stage ou un enseignant ECR.

Le stage est validé si le candidat a répondu aux exigences établies pour les trois ans ; celles-ci doivent avoir été jugées acquises par le maître de stage et le répondant de l'équipe pédagogique.

8.4. BILANS. Les participants tiennent un dossier de stage sur la base des documents qui leur sont transmis (grilles d'observation et d'évaluation, articles et supports de cours, etc.) Une rencontre avec le maître de stage et un membre de l'équipe pédagogique est organisée durant la deuxième et la troisième années pour l'évaluation du stage. Elle est facultative lors de la première année et peut avoir lieu sur demande du candidat, du maître de stage ou d'un membre de l'équipe pédagogique.

8.5. RECONNAISSANCE DES ACQUIS. Sur demande écrite, les candidats qui ont déjà suivi et validé des formations dans les domaines concernés (pédagogie, didactique, éthique, etc.) peuvent être dispensés de certains cours. Les demandes sont traitées individuellement par l'équipe pédagogique.

8.6. ENSEIGNEMENT ANTICIPÉ. Les personnes qui pourraient se voir confier par les paroisses des heures d'enseignement ECR avant la fin du parcours Théodule, en raison de leur expérience ou de leur parcours de formation, doivent également faire une demande écrite auprès du responsable du cursus pédagogique. Dans ce cas, une supervision de 1 à 3 périodes est mise sur pied dans une classe pour valider le projet d'engagement, avec la présence d'un membre de l'équipe pédagogique.